



Remplacement porte d'entree/volets

Par christine07

bonsoir

mon propriétaire possède 4 locations :2 maisons , 2 appartements , je loue l'une des maisons.

je constate que ma voisine a eu sa porte changée, l'autre voisine a vu ses volets changés pour des volets électriques pour ma part j'avais fait part à mon propriétaire que ma porte fermait mal et laissait entrer le froid

puis je réclame de mon propriétaire le remplacement de ma porte d'entrée et le changement des volets pour des électriques .

ce qui me semble plus équitable , étant là depuis plus de dix ans , j'ai l'impression d'être lésée

merci pour votre réponse,

bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le propriétaire est obligé selon l'article 6 de la loi n°89-462 :

"c) D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués ;"

Si la porte n'est plus étanche vous pouvez évoquer les critères de décence et demander le changement par courrier RAR :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042[/url]

Par contre il n'y a aucune obligation de vous installer des volets électriques si les volets en place sont fonctionnels.

Et le fait qu'il ait fait des travaux dans les autres logements ne vous donne ni plus de droits, ni moins que les autres locataires. Ce n'est pas un argument.

Consultez votre ADIL pour plus d'informations sur vos recours.

Par janus2

Si la porte n'est plus étanche vous pouvez évoquer les critères de décence et demander le changement par courrier RAR

Bonjour,

Demander le changement, pourquoi pas, mais le bailleur n'y est pas obligé s'il peut résoudre le problème sans changer la porte...